

# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 25.07.2025 Révision: 22.03.2025

Numéro de version 20 (remplace la version 19)

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: BIS MOI AB COMP NTR 100G\*12 NLFR
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation Agents anti-humidité
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

**Bison International** 

Dr.A.F.Philipsstraat 9

NL-4462 EW Goes

PO Box 160

NL-4460 AD Goes

tel. +31 88 3235700

fax. +31 88 3235800

e mail: sds@boltonadhesives.com

Bison International

Excelsiorlaan 27, B 3

B-1930 Zaventem

tel. +32 3 710 92 92

fax. +32 3 710 92 90

e mail: sds@boltonadhesives.com

- · Service chargé des renseignements: PSRA
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre Antipoisons: 070 245245

Luxembourg: 8002 - 5500

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

(suite page 2)

www.bison.net 1/10



# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.07.2025 Révision: 22.03.2025

Numéro de version 20 (remplace la version 19)

Nom du produit: BIS MOI AB COMP NTR 100G\*12 NLFR

(suite de la page 1)

· Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou

l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte

et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

· Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

· Pictogrammes de danger



GHS07

- · Mention d'avertissement Attention
- Mentions de danger néant
- · Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · **vPvB**: Non applicable.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

· 3.2 Mélanges

· Description: Agent anti-humidité

· Composants dangereux:

Numéro index: 017-013-00-2

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

(suite page 3)

ΒE

www.bison.net 2/10



# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.07.2025 Révision: 22.03.2025

Numéro de version 20 (remplace la version 19)

Nom du produit: BIS MOI AB COMP NTR 100G\*12 NLFR

(suite de la page 2)

Aucune mesure particulière n'est requise.

- Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

(suite page 4)

BE

www.bison.net 3/10



# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.07.2025 Révision: 22.03.2025

Numéro de version 20 (remplace la version 19)

Nom du produit: BIS MOI AB COMP NTR 100G\*12 NLFR

(suite de la page 3)

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- · Classe de stockage: 12
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,12 mm

Caoutchouc nitrile

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 10 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 1).

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

(suite page 5)

BE

www.bison.net 4/10



# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.07.2025 Révision: 22.03.2025

Numéro de version 20 (remplace la version 19)

Nom du produit: BIS MOI AB COMP NTR 100G\*12 NLFR

(suite de la page 4)

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Liquide

· Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition 100 °C

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:
 Supérieure:
 Point d'éclair
 Température de décomposition:
 pH
 Non déterminé.
 Non applicable.
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· Viscosité:

Viscosité cinématiqueDynamique:Non déterminé.Non déterminé.

Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log) Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

Densité et/ou densité relative

Densité: Non déterminée.
Densité relative Non déterminé.
Densité de vapeur: Non déterminé.

• 9.2 Autres informations Toutes les données physiques pertinentes ont été

déterminées pour le mélange. Toutes les données non déterminés ne sont pas mesurables ou non pertinentes pour la caractérisation du

mélange.

· Aspect:

· Forme: Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que

pour la sécurité

Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

· Teneur en solvants:

· **Eau:** 17,0 %

(suite page 6)

BE

www.bison.net 5/10



# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.07.2025 Révision: 22.03.2025

Numéro de version 20 (remplace la version 19)

Nom du produit: BIS MOI AB COMP NTR 100G\*12 NLFR

(suite de la page 5)

• Teneur en substances solides: 82,0 %

Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

 Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des

gaz inflammables au contact de l'eau néant
Liquides comburants néant
Matières solides comburantes néant
Peroxydes organiques néant

Peroxydes organiques né
Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant Explosibles désensibilisés néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Danger de formation de produits pyrolysés toxiques

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

BE

www.bison.net 6/10



# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.07.2025 Révision: 22.03.2025

Numéro de version 20 (remplace la version 19)

Nom du produit: BIS MOI AB COMP NTR 100G\*12 NLFR

(suite de la page 6)

## · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

### 10043-52-4 chlorure de calcium

Oral LD50 2301 mg/kg (rat)

- Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Non applicable.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Indications toxicologiques complémentaires:
- · Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) Non applicable.
- · Sensibilisation Non applicable.
- · Toxicité par administration répétée Non applicable.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 8)

- BE

www.bison.net 7/10



# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 25.07.2025 Révision: 22.03.2025

Numéro de version 20 (remplace la version 19)

Nom du produit: BIS MOI AB COMP NTR 100G\*12 NLFR

(suite de la page 7)

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Indications complémentaires de transport:

"Règlement type" de l'ONU:

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

### · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR/ADN, IMDG, IATA néant · ADN néant · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA néant · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR/ADN, ADN, IMDG, IATA · Classe néant · 14.4 Groupe d'emballage · ADR/ADN, IMDG, IATA néant · 14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant: Non · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable. · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

ci-dessus.

néant

(suite page 9)

Pas de produit dangereux d'après les dispositions

www.bison.net 8/10



# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 25.07.2025 Révision: 22.03.2025

Numéro de version 20 (remplace la version 19)

Nom du produit: BIS MOI AB COMP NTR 100G\*12 NLFR

(suite de la page 8)

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n°

- · Service établissant la fiche technique: PSRA
- · Contact: PSRA
- · Date de la version précédente: 21.01.2022 · Numéro de la version précédente: 19
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

(suite page 10)

www.bison.net 9/10



# Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 25.07.2025 Révision: 22.03.2025

Numéro de version 20 (remplace la version 19)

Nom du produit: BIS MOI AB COMP NTR 100G\*12 NLFR

(suite de la page 9)

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

BE

www.bison.net